

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015

2015 DAC 640 Signature de conventions relatives à des partenariats mis en place par des conservatoires municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris dans le cadre de la réforme.

**M. Bruno JULLIARD, Mmes Dominique VERSINI
et Pauline VERON, rapporteurs.**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 1er décembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer des conventions relatives à des partenariats mis en place par des conservatoires municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris dans le cadre de la réforme ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement, en date du 2 novembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement, en date du 2 novembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 2 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2^e Commission, Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4^e Commission, et par Mme Pauline VERON, au nom de la 7^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer :

- Avec l'association Maison Notre Dame du Sacré-Cœur pour Clair Logis, maison d'enfants à caractère social, association loi 1901 à but non lucratif, domiciliée 5, square Lamarck - 75018 PARIS, une convention relative au partenariat entre les deux entités, sur la base du texte joint en annexe à la présente délibération.
- avec la Ligue de l'Enseignement, domiciliée 167, boulevard de la Villette -75010 PARIS, une convention relative au partenariat entre les deux entités, sur la base du texte joint en annexe à la présente délibération.

- Avec le Foyer Sainte-Croix, association loi 1901 à but non lucratif, domiciliée 94, rue Boileau-75016 PARIS, une convention relative au partenariat entre les deux entités, sur la base du texte joint en annexe à la présente délibération.

- Avec la Fondation d'Auteuil pour la Maison Sainte-Thérèse, maison d'enfants à caractère social, domiciliée 40, rue Jean de la Fontaine, 75016 PARIS, une convention relative au partenariat entre les deux entités, sur la base du texte joint en annexe à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO